

B.T.S

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Sous réserve d'acceptation d'ouverture de la formation pour le Conseil Régional du Nord Pas-de -Calais

OBJECTIFS ET EMPLOIS

- ☞ Maîtrise des techniques d'étude, de conception et de réalisation des projets d'aménagements paysagers, des tâches administratives et la gestion financière.
- ☞ Management au sein d'une équipe, recherche et communication sur les produits nouveaux, les techniques et les technologies nouvelles.
- ☞ Obtenir un diplôme reconnu, permettant de développer des pratiques professionnelles responsables et respectueuses des espaces paysagers.

CONDITIONS

- ☞ Formation ouverte aux personnes inscrites comme demandeurs d'emploi ou salariés.
- ☞ Etre titulaire d'un BTS ou diplôme équivalent à BAC+2
- ☞ Avoir quitté le cursus scolaire depuis au moins 6 mois
- ☞ Satisfaire aux tests de positionnement et à l'entretien de motivation.

ORGANISATION ET DUREE

De juillet à Juin
1 200 heures en Centre 448 heures en Entreprise

VALIDATION

Le diplôme est délivré pour 50% sur contrôle continu en cours de formation (CCF) et 50% sur épreuves terminales.

CONDITIONS FINANCIERES

La formation est financée par le Conseil Régional du Nord Pas de Calais ou les ASSEDICS. Elle peut également être financée par votre employeur (Congé Individuel de Formation, Droit Individuel à la Formation ou Contrat de Professionnalisation).

PROGRAMME

- ☞ Environnement économique : Economie générale et droit du travail, acteurs, politiques et modes de gestion de l'aménagement paysager, approche historique et culturelle du paysage et de l'aménagement.
- ☞ Enseignement Scientifique et Techniques : le végétal et son environnement, études préalables à un aménagement paysager, projet d'aménagement paysager, travaux de création et d'entretien d'aménagement paysagers, planification, gestion et maîtrise d'œuvre d'aménagements paysagers.
- ☞ Module d'Initiative Locale : Initiation au dessin assisté par ordinateur – CAO/DAO.